

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2022 – COMPTE-RENDU

**Présents :** BENOITS Yves, LUCIANO Lola, MAGALLON Nicole, GACOUGNOLE Cécile, TOLLA Isabelle

**Absents excusés :** CRUZ Béatrice

**Secrétaire de séance :** Yves Benoits

### Le conseil municipal

#### Délibère favorablement pour :

- Modifier le budget général suivant la décision modificative suivante :
  - o Remboursement trop versé de la subvention FNADT pour un montant de 5 400 € (comptes 13 à 21)
  - o Modification du versement de la CLECT à la CAGTD pour un montant de 1 430 € (comptes 739 à 732)
  - o Travaux en cours pour un montant de 2 957 € (comptes 23 à 21)
  - o Augmentation des frais d'études consécutifs à la demande de la CAGTD pour le contrat de relance pour un montant de 3 000 € (compte 20 à 21)
  - o Rectification intérêts/capital emprunts pour un montant de 850 € (compte 1641 à 661)
- Annuler les restes à réaliser suite à l'avis de la Cour Régionale des comptes, ce qui entraîne :
  - o Une décision modificative du budget général pour un montant de 61 200 € (comptes 021/1068, et comptes 023/002)
  - o Une délibération pour changer l'affectation du résultat 2021 comme suit :
    - Excédent de fonctionnement au 31/12/2021 = 95 232.77
    - Besoin de financement en investissement (1068) = 16 651.52 €
    - Excédent de fonctionnement reporté (002) : 78 581.15 €
- Modifier le budget de l'eau selon les préconisations de la Cour Régionale des comptes :
  - o Passage en compte dits « miroirs » (compte 458) des investissements TTC pour un montant de 28 320 €, des subventions pour un montant de 18 160 €. La TVA sera reversée à la commune par la CAGTD, l'autofinancement sera reversé par la commune à la CAGTD
  - o Décide de garder l'excédent de fonctionnement pour un montant de 20 233 € au niveau de la commune (compte 002) suite aux recommandations de la CRC.
- Demander le fonds de concours de la CAGTD pour :
  - o Les études dur la bergerie : montant des travaux 2 500 €, fonds de concours sollicité : 1 250 €
  - o Pour un complément sur le financement du Columbarium, montant des travaux =, 4717 €, fonds de concours sollicité : 2 358.50 €
  - o Pour un complément de financement sur le dossier toiture de la bergerie » afin d'installer une passerelle permettant d'accéder au logement : montant des travaux = 11 288.15, fonds de concours sollicité : 5 141.07 €

N'ayant pas encore reçu l'avis du Comité technique, la délibération concernant la RIFSEP n'a pas pu être discutée.

#### Décide :

- d'expérimenter la mise en ligne des délibérations du Conseil municipal à compter d'octobre 2022.

**Est informé :**

- Du refus de l'Agence de l'Eau de financer les travaux du réseau d'eau de Peyssier, la CAGTD n'ayant pas signé de contrat avec l'Agence de l'eau.
- Par les conseillers municipaux qui y ont participé du déroulement des Ateliers du territoire. Une synthèse de chaque atelier sera adressé aux communes.
- De la réunion qui a eu lieu à Claret concernant les nuisances sonores de l'aérodrome de Tallard. Des actions vont être entreprises, un collectif créé.
- Du Congrès des maires qui se tiendra à Gap le 7 octobre 2022